Compte-Rendu de la réunion du Groupe de Coordination Communale
Lundi 02 Novembre 2026

Présents :
Laurence Bultez-cadet (Maire) ;
Karine Frostin (3 -ème adjointe) ;
Gérard Guiot (conseiller municipal) ;
Philippe Daly (conseiller municipal) ;
Anne Bonsey ;
Margaux Colençon (secrétaire générale de Mairie).

Ordre du jour :
- Tour de table ;
- Retour des comités ;
- Réflexions et propositions pour répondre aux difficultés et dysfonctionnements repérés lors de la dernière réunion ;
- Préparation de l'assemblée communale du 28 (reporté à la prochaine réunion)

OUVERTURE DE LA REUNION A 17H30

I-Tour de table

La séance débute par un tour de table, permettant à chacun d'exprimer une information ou un ressenti au groupe, s'il le souhaite.
Plusieurs points en sont ressortis :

1) ***Mise en place en place d'un système de quorum et de procurations, sur le modèle de celui des conseils municipaux***

 La réunion du Groupe de Coordination Communale (composé des élus et des référents des comités) permet aux référents des comités participatifs de présenter les projets en cours dans leur comité respectif, et ainsi de statuer sur leur mise en place définitive.
 Les membres du groupe de Coordination Communale sont 12 au total.
 Afin que la prise de décision soit effectuée de la façon la plus équitable possible, la question de la mise en place d'un système de quorum et de procurations sur le modèle des conseils municipaux est évoquée, avec diverses propositions :
 - Présence d'au moins 7 personnes pour que la réunion puisse avoir lieu ;
 - En cas d'absence, un membre devra prévenir en avance sur le groupe de discussion Signal dédié au Groupe de Coordination Communale, et donner procuration à un autre membre ;
 - A la fin de chaque séance, un tour de table pourrait être effectué pour demander à chacun s'il pense être là lors de la prochaine rencontre.

 Ces propositions seront soumises au vote, lors de la réunion suivante.

2) L'allègement de l'ordre du jour

Au fur et à mesure des réunions, une lourdeur au niveau de l'ordre du jour a été constatée. Ce dernier est souvent trop fourni, et la plupart du temps, certains points n'ont pas le temps d'être évoqué en réunion.

Des solutions sont proposées :

- Elaborer des ordres du jour plus restreints ;
- Essayer de le suivre le plus possible lors des séances, et faire attention aux digressions.
- Demander à un membre du Groupe de Coordination Communale, de s'occuper de la gestion du temps consacré à chaque point.

II-Retour des Comités Participatifs

Chaque référent est amené à faire un retour, sur les dernières avancées effectuées dans son comité.

Comité Aménagement

Le Mas Legal

Un point a été fait sur le projet d'aménagement du gîte Le Mas Legal, notamment dans la perspective d'y accueillir des stages et des séminaires.

Plusieurs améliorations sont nécessaires :

- Les toitures situées au-dessus des chambres, de la cuisine sont à refaire (environ 250 m^2 de toiture) ;
- Le système de chauffage actuel n'est pas assez puissant pour chauffer convenablement le gîte, au vu de la taille de la bâtisse.

Prochains objectifs à réaliser :

- Estimer le montant total des travaux ;
- Demander un devis pour la toiture, d'ici l'ouverture de la saison 2027 des locations (avril).
- Rechercher des subventions pour contribuer au financement des différents travaux (peut-être se rapprocher du Syndicat le Pays des Cévennes, afin d'identifier les dispositifs d'aides qu'il propose).

A terme, l'idée est que le Mas Legal devienne un lieu fonctionnel et accueillant, adapté à la réception des groupes. Les locations sont pour l'instant ouvertes sur la période du 15 avril au 15 novembre.

Le Multiple Rural

La toiture du Multiple rural est à refaire.

Il est envisagé de réaliser les travaux en régie (par les agents techniques), avec pour les seconder, la mise en place d'un chantier participatif. Une date de réunion va bientôt être fixée, pour organiser ce chantier.

Comité Ressources et Nature

Un chantier participatif est prévu le 12 novembre 2026, afin de poursuivre les travaux de pose d'étais pour renforcer la toiture du Moulin du Roure.

Prochaine réunion du Comité prévue le 6 janvier 2027 à 17h30.

Comité Vie locale
La prochaine réunion est prévue le 05 novembre à 18h00.

Comité Vivre ensemble
La prochaine réunion est prévue le 19 novembre à 18h00.

La question de la fusion du Comité Vivre ensemble et du Comité Vie locale est évoquée. Elle sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Vie locale.

Comité Participation et Gouvernance
Du 30 octobre au 01er novembre 2026, ont eu lieu les rencontres nationales des communes et des collectifs participatifs, à Penne dans le Tarn. Doryan Kuschner, et Karine Frostin, respectivement 2ème et 3ème adjointe, y ont assisté.
Ces rencontres ont réuni environ 120 personnes autour de la gestion participative. Plusieurs ateliers et débats autour des thèmes suivants :

- L'organisation du travail au sein d'une équipe municipale pour favoriser la prise de décision collective ;
- La gestion des situations de désaccords ou de conflits ;
- Favoriser l'implication de la population ;
- Le partage des délégations au sein de l'équipe municipale.

Les différents collectifs ou communes présents, ont pu échanger leurs expériences, ce qui a permis de mettre en évidence plusieurs difficultés rencontrées, comme notamment la participation de la population, et des élus au sein des conseils municipaux.
Certaines communes présentes, ayant plusieurs mandats participatifs à leur actif, ont conseillé de passer par des formations.
Selon les communes, l'échelle du système participatif mis en place peut être plus ou moins importante : elle peut aller d'une simple consultation à la prise de décision collective.

III-Retour sur la séance précédente

Lors de la précédente réunion, un manque de clarté dans le système de prises de décisions mis en place, ainsi qu'un manque de communication ont été mis en exergue. Un rappel est donc effectué.

Au sein du système participatif mis en place à Aujac, l'élaboration d'un projet passe par plusieurs étapes :

- Etape 1 : le projet est monté au sein des comités participatifs. Les membres du comité portant le projet déterminent son but, les moyens utilisés pour sa création et son fonctionnement, pour son financement, etc.
- Etape 2 : une fois l'ébauche de projet réalisée, celle-ci est présentée devant le groupe de coordination communale afin d'être validé, et mis en œuvre.
- Etape 3 : le projet est soumis au vote du Conseil Municipal, si une délibération est nécessaire.

La Communication constitue un élément essentiel au bon fonctionnement participatif. Certains membres du groupe font ressortir certaines difficultés liées à la Communication.
Afin de palier à cela, il est proposé d'améliorer la circulation de l'information et de mieux utiliser les différents outils de communication (Illiwap, Facebook, site internet de la Mairie), afin que les habitants puissent continuer à être informés des démarches en cours, des possibilités de participation et de l'avancement des projets.

Dans un système participatif, les élus et les référents des comités ont un rôle essentiel, dans la coordination, l'organisation et l'accompagnement des différentes initiatives entreprises. Ils doivent veiller à assurer le bon déroulement des échanges et à faciliter la participation des habitants tout au long du processus.

FIN DE REUNION A 19H30